Vademecum de la Commission de la Recherche FTSR

Parmi les organes de la Faculté de Théologie & Science des Religions de l'Université de Lausanne, la Commission de la Recherche a pour mission d'aider et promouvoir le développement des recherches des membres de cette Faculté.

La Commission est composée de trois membres du corps enseignant/professeurs et deux membres du corps intermédiaire.

Modalités et critères d'attribution des Subsides

Avant de déposer une demande, les requérant·e·s sont invité·e·s à se renseigner sur les différentes possibilités d'obtention de bourses et financements (Instituts, FNS, fondations etc.), notamment par le biais de la page https://ed.unil.ch/pubauth/sr et de se porter candidat·e·s.

Qui peut demander des subsides ?

L'ensemble des membres de la Faculté, y compris les doctorant·e·s. Dans l'attribution, on veillera à une juste répartition des moyens entre les différents corps professoral, intermédiaire, étudiant. Les membres du corps intermédiaire sont particulièrement encouragés à se porter candidat·e·s à l'obtention de subsides pour la recherche. **Le/la demandeur·se veillera à indiquer son statut et institut de rattachement.**

À qui s'adresser ?

Les demandes sont à adresser à Anne-Marie.Monti@unil.ch. Mme Monti fera suivre les demandes à la Commission, qui les traitera rapidement après les échéances ci-dessous.

Délais de dépôt des demandes

Quatre échéances annuelles sont prévues pour le dépôt des demandes :
-**15 décembre**, pour des frais prévus entre janvier et mars de l'année suivante
-**15 mars**, pour des frais prévus entre avril et juin
-**15 juin**, pour des frais prévus entre juillet et septembre
-**15 septembre**, pour des frais prévus entre octobre et décembre.

À noter : Il est possible de déposer une demande une échéance à l'avance si le/la demandeur·se a besoin d'une réponse anticipée (par ex. en mars pour une activité en juillet). Par contre, à moins de conditions dûment justifiées, **la Commission ne délivre pas de subsides pour des activités déjà réalisées avant l'échéance de dépôt** (par ex. pour une activité prévue le 14 mars, demander au 15 décembre précédent, pas au 15 mars).

Domaines concernés

Il y a quatre types de domaines susceptibles de faire l'objet de demandes:

A. la participation à des colloques, congrès, symposiums, ateliers de recherche
B. les enquêtes de terrain, récoltes de données, accès aux sources, etc.
C. les frais de formation utiles à la recherche en cours (cours à l'étranger, de vacances, stages de langue, formations techniques, etc.), théoriquement pris en charge par les Instituts, la Commission de la recherche peut entrer en matière s'ils dépassent 500 CHF.
D. la valorisation de la recherche, par exemple : subventions pour les frais de traduction, de relecture, d'impression, de montage de film, de préparation de poster/d'exposition en lien avec des recherches.

Eléments du dossier de demande selon le domaine concerné

A. Participation à un colloque, etc.: joindre un **justificatif** (e-mail, lettre, programme du colloque mentionnant le nom du/de la requérant.e) **attestant qu'une communication ou un poster dont le/la requérant·e du subside est l'auteur·e a été accepté** par les organisateurs·trices de la manifestation.

B. Enquête de terrain, collecte de données, recherche de sources, etc: préciser les **objectifs** et résumer la **méthodologie** du travail envisagé. La récolte de données doit être en lien direct avec les travaux de recherche menés par le/la requérant·e. Il sera demandé d'attester de la présence sur le terrain et du matériel récolté.

C. Formation en vue de la recherche: **justifier l'apport des formations au travail de recherche en cours**, et joindre une **attestation de participation**, indiquant le nombre d'heures du programme, le mode de validation, éventuellement le nombre de crédits validés.

D. Valorisation de la recherche : **démontrer le lien avec les recherches en cours**. Ce type de demande est moins prioritaire que les précédentes (A, B, C).

Dans tous les cas, la demande doit être faite sous forme d'une **lettre argumentant les éléments susmentionnés**, et assortie d'un **budget** faisant état de l'ensemble des dépenses et, le cas échéant, des autres sources de financement sollicitées.

Le budget détaillera les frais du **déplacement** principal (en règle générale, trains ou avions, classe économique), et d'**hébergement** (là aussi les plus économiques), les frais d'inscription, les frais de matériel.

Nota Bene: Les **demandes de subsides ne dépassant pas CHF 500. –** sont en principe à adresser **à l'institut** du/de la requérant·e. La commission de la recherche peut être sollicitée en cas d'épuisement du budget de l'institut, de financement partiel ou de clôture du budget.

Non pris en compte: Les frais de nourriture, de *membership*, de frais de change. Les transports locaux (taxi, etc.) sont pris en compte dans la mesure du possible. De même, sauf pour cas exceptionnels dûment justifiés, les subsides pour terminer une thèse sont à chercher hors de la Faculté (FNS, fonds, fondations, etc.).

Fait à Lausanne, le 13 juin 2007, modifié le 4 mars 2009 par le Décanat (P.-Y. Brandt, F. Amsler, J.Ehrenfreund) en concertation avec Aline Hostettler et Sarah Ljubibratic (membres du corps intermédiaire dans la commission recherche de la Faculté).
Modifié le 17 octobre 2010, après discussion avec le Doyen (Pierre Gisel), par la commission de la recherche (Monika Salzbrunn, Présidente, Thomas Römer, représentant de l'IRSB, Emmanuelle Buchard, représentante de l'ISSRC, Francis Mobio, représentant de l'IRMC).
Mis à jour le 30 avril, et modifié le 3 juillet 2013 par les membres de la commission de la recherche (Monika Salzbrunn, Présidente, Thomas Römer, représentant de l'IRSB, Emmanuelle Buchard, représentante de l'ISSRC, Valentine Clémence, représentante de l'IRCM, remplacée pendant le printemps 2013 par Raphael Rousseleau).
Modifié par le décanat le 02.10.2015. Commission composée de : Raphaël Rousseleau, président, Christophe Nihan, représentant de l'IRSB, Irène BECCI, représentante de l'ISSRC, Zhargalma Dandarova, représentante de l'ISSRC, Priscille Marschall, représentante de l'IRSB.
Modifié par le décanat le 05.07.2018. Commission composée de : Raphaël Rousseleau, président (IHAR), Christophe Nihan, représentant de l'IRSB, Irene BECCI, représentante de l'ISSR, Zhargalma Dandarova, représentante de l'ISSR, Priscille Marschall, représentante de l'IRSB.
Mis à jour le 19.12.2018 par le Décanat.